

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carré d'Eau : nouveaux horaires d'ouverture

Carré d'Eau adapte ses horaires d'ouverture. A partir de lundi 25 janvier, ils seront les suivants : lundi et mardi de 11h à 17h et mercredi de 10h à 17h.

Pour rappel, les publics que Carré d'Eau est autorisé à accueillir :

- Les sportifs de haut niveau. Présenter une attestation de sportif relevant du projet de performance fédéral ou une attestation de sportif inscrit en liste ministérielle en cours de validité
- Les éducateurs sportifs dont la profession emporte l'obligation d'un entraînement individuel régulier pour l'entretien des compétences techniques et physiques garantissant la sécurité des pratiquants. Présenter une copie de la carte professionnelle d'éducateur sportif.
- Les étudiants de la filière universitaire STAPS, stagiaire de la formation continue ou professionnelle visant l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat permettant l'exercice de la profession d'éducateur sportif. Présenter un justificatif de scolarité ou une convocation à la formation
- Les personnes en situation de handicap. Présenter la copie de la carte délivrée par la maison départementale du handicap
- Les personnes atteintes d'une affection longue durée. Contact avec la plateforme Sport Santé pour envoi de la prescription médicale du médecin et du justificatif du statut d'affection longue durée. Contact uniquement par mail à : info@ainsportsante.fr. Pour faciliter le traitement de la demande, noter comme objet : pratique sur prescription médicale - Carré d'Eau et laisser un numéro de téléphone de contact.

L'accès se fera au prix du tarif d'entrée individuelle ou par abonnement, sans surcoût lié aux séances d'activités encadrées.

Renseignements
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
Carré d'Eau

3 avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000
01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. 04 74 24 75 15 - Fax 04 74 24 75 13
courrier@ca3b.fr - www.ca3b.fr

3 allée du centre nautique à Bourg-en-Bresse
Tél : 04 74 23 82 00.